

LOI TRAVAIL: LE MYTHE DE LA FLEXIBILITE

Au nom de l'« adaptation » à la mondialisation, on a supprimé l'autorisation préalable de licenciement, privatiser et reculer l'âge de départ à la retraite.... Pour quels résultats ? Plus d'inégalités et de précarité. De l'aveu même de l'OCDE, la protection de l'emploi ne crée pas de chômage (rapport de 2013).



Je pense que notre système actuel est à bout de souffle. Il faut se donner cette capacité d'adaptation. (France Info, 17/04)

L'Italie, l'Espagne et la Grèce ont facilité les licenciements et démantelé les conventions collectives sous la pression de l'UE. Bilan ? En Grèce l'emploi n'a pas augmenté. Si le taux de chômage a légèrement baissé (passant de 28 à 25%, mais dépassant toujours les 50 % chez les jeunes), cela s'explique avant tout par l'émigration (300.000 Grecs ont quitté leurs pays depuis la crise de 2008).



Nous devons réformer le droit du travail comme nos voisins l'ont fait (6 mars 2016).

Les patrons peuvent embaucher (ou débaucher), mais ont-ils la capacité de créer des emplois avec une baguette magique ? Non, car leur baguette ne fonctionne pas sans activité. L'atonie actuelle de l'activité résulte de la crise économique (et non pas de la lourdeur des protections sociales) et elle est aggravée par les politiques d'austérité.

La loi travail propose l'inversion des normes. L'accord d'entreprise (sur l'organisation du travail et sa durée) primerait sur la loi. Jusqu'à présent, un accord d'entreprise ne pouvait être en deçà de la loi. L'entreprise n'est pas un espace démocratique, le salarié est subordonné au patron. Le code du travail a été conçu pour contrebalancer cet état et protéger le salarié.



Le CDI est déjà tellement verrouillé lui aussi, que le marché de l'emploi est bloqué dans notre pays. (F. Asselin, CGPME, RMC, 12/04).



Le code du travail est trop compliqué... La solution passe par des accords prioritaires d'entreprises. (France 2, le 3.11.2015).

Si les fonctionnaires bénéficient de la protection de l'emploi, ils sont concernés par le Compte Personnel d'Activité. Ce dernier, tel qu'il est envisagé, ouvre la voie à un affaiblissement et à une individualisation des droits. L'affaiblissement du code du travail annonce les attaques à venir contre le statut des fonctionnaires...

N'écoutons plus leurs bobards : résistons, inventons et imposons nos alternatives ! Leur courage et leur modernité, c'est de continuer à enrichir les riches. Les nôtres, c'est de résister à cette réforme régressive !



Le statut des fonctionnaires n'est plus adapté au monde tel qu'il va. (18/09/2015).

